

TEXTE ADOPTE no **525**

« *Petite loi* »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1999-2000

6 juin 2000

PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE
EN PREMIERE LECTURE,

*autorisant la ratification de la **convention** relative à la **coopération en matière d'adoption d'enfants** entre la République française et la **République socialiste du Vietnam**.*

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : **2358** et **2370**.

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention relative à la coopération en matière d'adoption d'enfants entre la République française et la République socialiste du Vietnam, signée à Hanoï le 1er février 2000, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 juin 2000.

Le Président
Signé: RAYMOND FORNI.

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2358.